

FICHE DE MISSION OFFICIELLE
PRÉSIDENT
ACADÉMIE FOOTBALL MACI (AFM)

I. IDENTIFICATION DU POSTE

- Intitulé du poste : Président
- Organe de rattachement : Conseil d'Administration / Bureau Exécutif
- Durée du mandat : 2 ans renouvelable (conformément aux Statuts)
- Autorité hiérarchique : Assemblée Générale
- Collaboration directe: Vice-présidents, Secrétaire Général, Trésorier, Directions Nationales

II. OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA MISSION

- Assurer la direction stratégique, institutionnelle et opérationnelle de l'Académie Football MACI (AFM), garantir la conformité aux Statuts, coordonner les organes exécutifs et veiller au rayonnement durable de l'institution.

III. ATTRIBUTIONS PRINCIPALES

- 1. Représentation institutionnelle : Représenter légalement l'AFM auprès des autorités administratives, fédérations sportives, partenaires publics et privés, et juridictions compétentes.
- 2. Direction stratégique : Définir les orientations stratégiques avec le Bureau Exécutif et veiller à la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale.
- 3. Gouvernance & coordination : Convoquer et présider les réunions du Bureau Exécutif et superviser les Directions Nationales.
- 4. Responsabilité financière : Ordonnancer les dépenses conjointement avec le Trésorier (double signature obligatoire).
- 5. Discipline & protection : Veiller au respect des Statuts et du Règlement Intérieur et garantir la protection des mineurs.
- 6. Développement & partenariats: Identifier et mobiliser des partenaires stratégiques pour le développement de l'Académie.

IV. RESPONSABILITÉS

- Garantir la légalité des actes engagés au nom de l'AFM.
- Assurer la bonne exécution des décisions des organes.
- Préserver l'image, l'éthique et les valeurs de l'Académie.

V. LIMITES DE COMPÉTENCE

- Ne peut engager des dépenses sans double signature avec le Trésorier.
- Ne peut modifier les Statuts sans décision de l'Assemblée Générale.
- Ne peut exercer seul un pouvoir disciplinaire définitif hors procédure statutaire.

VI. VALEURS & ÉTHIQUE

- Neutralité – Intégrité – Transparence – Rigueur – Protection des mineurs – Intérêt supérieur de l'Académie.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Conseil d'Administration